



INFORMATION

Plusieurs malades résidants ou ayant fréquenté le hameau des Chazes, commune de St Jacques de Blats, ont été signalés par des médecins la semaine du 21 au 26 juin.

Les premières suspicions ont porté sur le réseau d'eau potable, aussi, à l'initiative de la commune, une interdiction de consommation de l'eau du réseau public a été prononcée par arrêté municipal dès le 22 juin par principe de précaution et le 24 juin pour interdire l'utilisation de l'eau.

Des analyses ont été réalisées **le 22 juin** par le laboratoire TERANA à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), **les résultats de ces analyses sont conformes aux normes en vigueur et présentent un résiduel de désinfectant satisfaisant.**

Des actions ont été entreprises dans l'attente des résultats des analyses :

- les ouvrages (captage, brise-charges et réservoir) ont été intégralement vidangés, nettoyés et désinfectés,
- les historiques du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS et de l'auto-surveillance réalisé par l'exploitant du réseau permettent de qualifier ce réseau de fiable,
- la visite des installations de production et de distribution d'eau potable (captages, brises-charges, réservoir) réalisées par l'ARS le 30 juin, n'a pas mis en évidence d'anomalie majeure concernant l'état des ouvrages en service et leur environnement proche ; à noter qu'une série d'échantillonnages sur les eaux brutes (non traitées) et traitées a été réalisée à cette occasion (les résultats seront connus sous 72h) en compléments des 2 prélèvements réalisés le mardi 22 juin sur les eaux,

Il est demandé aux occupants des maisons d'habitation du village, par mesure de précaution, de purger préalablement intégralement leur réseau intérieur pour évacuer l'eau qui aurait pu stagner dans les conduites d'eau intérieures des logements ; cela est valable également lors de la réouverture des maisons pendant la période estivale.

Fait, le 1^{er} juillet 2021